



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.1 Décisions budgétaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 07 décembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Présents :** 12

**Votants :** 13

**Date de convocation :** 30/11/2023

**Date d'affichage :** 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 18h30, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

**Était Représentée :** Virginie GOVIGNON représentée par Yvan BOUAT

**Étaient Absents :** Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON.

**Délibération n° 2023-104**

**Objet : Décision modificative n°02 du budget annexe lotissement 2023 - 45003**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget Primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives.

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes sur le budget annexe lotissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 627 services bancaires		+ 600 €
D 66111 intérêts réglés à l'échéance	- 600 €	
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>- 600 €</b>	<b>+ 600 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**Adopte** les décisions modificatives n°02 portant modification du budget annexe, 45003, lotissement telle que présentée par M. Le Maire.

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 07 décembre 2023

Le Maire,  
Richard FIOL

